

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

que parmi ceux qui forment le gouvernement d'en face; cela doit changer.

Les emprunts à l'étranger nous mettent de plus en plus à la merci des caprices des pays prêteurs et finiront par réduire le pays à un état de prostration. Depuis 1976, le Canada a emprunté davantage à l'étranger que tout autre pays du monde, comme le révèlent les rapports annuels de la Banque mondiale. Le Canada a emprunté plus d'argent, non pas par habitant mais au total, que toute autre nation du monde, pour financer les extravagances du gouvernement actuel, ce qui constitue une véritable comédie.

Comment se fait-il que le Canada jouisse d'un tel crédit? A quoi devons-nous de pouvoir d'emprunter ces fonds un peu partout dans le monde? Certains de nos collègues d'en face doivent en être embarrassés, mais il faut dire que ce sont les ressources naturelles du pays, en particulier les ressources de l'Ouest, du Nord et des zones situées au large des côtes du Canada qui lui servent de garantie pour ses emprunts. Pour nous offrir le train de vie auquel nous sommes habitués nous hypothéquons l'avenir de notre pays, celui de nos enfants et celui de nos grands enfants car nous empruntons bien au-delà de nos capacités de remboursement. Quand on nous présentera l'addition, il faudra bien payer. Ne vous imaginez pas que vous puissiez y échapper.

● (1540)

Il y a un autre article de ce bill qui met l'accent sur la garantie d'un contenu canadien dans ces projets de forage et de prospection dans le Nord du Canada et les gisements sous-marins. L'article 10(3) donne au ministre le pouvoir de veiller à ce qu'il y ait un contenu canadien. C'est là un objectif très louable en soi. Mais pourquoi alors Petro-Canada préfère-t-il acheter au Japon une plateforme de forage qui aurait pu être construite au Canada? Pourquoi le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) passe-t-il à des sociétés hollandaises un marché portant sur le dragage du canal Miramichi, probablement celui du Robert's Bank ainsi que celui de l'Arctique septentrional. Pourquoi nous adressons-nous à des Hollandais et pourquoi nous adressons-nous aussi à des pays d'Amérique du Sud et d'ailleurs pour meubler le luxueux bureau de Petro-Canada à Calgary. Où est donc le contenu canadien dans tout cela, monsieur l'Orateur? Il est grand temps que le gouvernement se réveille et se rende compte de ce qui est en train de se passer au Canada et qu'il comprenne pourquoi la population dans la partie du pays que je représente est tellement scandalisée par l'incompétence totale du gouvernement.

Je voudrais essayer maintenant de détruire certaines illusions que les néo-démocrates et les socialistes se font sur les véritables propriétaires des ressources. Ce sont les provinces qui sont propriétaires des ressources en vertu de l'article 92 et de l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; c'était d'ailleurs une des conditions de leur participation à la Confédération. Elles sont légalement propriétaires et on ne peut rien y changer à moins de modifier la constitution. Les néo-démocrates et les libéraux semblent accepter ces garanties, mais à contre-cœur seulement. Je les soupçonne de vouloir revenir en arrière et penser faire en sorte que certaines provinces redeviennent des territoires, ce qui n'arrivera pas, comme l'a déclaré M. Loughheed hier soir si on veut sauver l'unité canadienne.

On se demande pourquoi à l'article 51 de sa résolution constitutionnelle, le gouvernement propose de supprimer les garanties prévues à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui accorde aux provinces certains pouvoirs dans des domaines de juridiction énumérés à l'article 92? Quelle idée a-t-il donc derrière la tête? Le gouvernement fédéral organisera-t-il un référendum national dans lequel l'Ontario et le Québec devront répondre à une question qui lui donnera le pouvoir de prendre le contrôle de la production à la tête des puits ou de prendre possession des ressources sous-marines et de celles du Haut Arctique? Aurons-nous un référendum de ce genre au pays? Dans ce cas, autant dire que nous n'aurons plus de pays.

Si le droit de propriété en matière de ressources a été accordé aux gouvernements provinciaux, c'est qu'ils sont les architectes des économies régionales. Les recettes qu'ils ont tirées de l'exploitation des ressources depuis la Confédération ont servi à aménager des routes, des écoles, des localités, des services et à créer des emplois dans de nombreux endroits du pays que les bureaucrates d'Ottawa ne connaissent pas, parce qu'ils ne voient pas plus loin que les limites de la ville d'Ottawa, parce qu'ils sont à 2,000 ou 3,000 milles de ces endroits. Les recettes tirées de l'exploitation des ressources pourraient être utilisées encore plus efficacement si elles étaient gérées par les localités. C'est le fondement de notre Confédération. C'est donc un principe accepté que les gouvernements provinciaux possèdent les ressources de leur province, et j'espère qu'il le restera.

Et les ressources sous-marines des régions de l'Atlantique et du Pacifique? Pourquoi les provinces littorales et les régions éloignées du Canada ne peuvent-elles exploiter leurs richesses locales? Pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve ne pourrait-il pas posséder ces ressources, au lieu de simplement les gérer ou de participer aux profits tirés de leur exploitation? Pourquoi les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique n'auraient-ils pas droit à ces ressources?

Le bill C-48 cherche à confirmer les revendications fédérales sur les ressources sous-marines de la côte est et de la côte ouest. C'est un tort. Étant donné la générosité bien connue des Canadiens, le fruit de l'exploitation de ces ressources sera recyclé dans l'économie canadienne et bénéficiera ainsi à tous. Mais le contrôle de ces richesses ne peut être centralisé à Ottawa, ni confié aux soins de ministres, ni laissé à la merci d'un système politique, car ce serait ouvrir la porte toute grande aux abus et à l'injustice.

Et cela m'amène à la question des terres du Canada dans le Nord. Je sais que mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson) a très bien analysé cette question mais je veux répéter ce qu'il a dit hier. Les richesses sous-marines du Nord, y compris celles du delta du Mackenzie, devront appartenir en fin de compte aux habitants au moment où ces territoires deviendront une province. Le gouvernement fédéral ne devrait pas voir dans ces territoires un objet de convoitise, comme je l'ai entendu dire à quelques-uns de nos vis-à-vis, dont le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) il y a une semaine ou deux. Non, ces richesses devraient être gardées en fiducie et le fruit de leur exploitation doit profiter à tous les Canadiens mais par le truchement d'un fonds du patrimoine.